

[Le SFA, une longue histoire \[1\]](#)

1890

Un chanteur de Caf'conc, Raymond Broca, s'indignant de ce que les artistes qui se produisaient dans ces établissements n'y soient rémunérés qu'en faisant la quête, fonda le premier syndicat d'artistes.

Il s'intitulait Chambre syndicale des artistes dramatiques, lyriques et musiciens et ne dura que quatre années.

De 1894 à la guerre de 1914/1918, plusieurs tentatives d'organisation professionnelle et syndicale de la profession connurent un sort plus ou moins éphémère.

C'est en **1917** que fut créée l'Union des artistes, association professionnelle au caractère plus social que revendicatif. Jean Toulout, grande figure du théâtre et du cinéma de jadis aimait dire que l'Union avait été créée pour « *fournir du charbon aux acteurs qui souffraient du froid* ». Au-delà de cette fonction d'aide sociale immédiate, l'Union se fixait pour tâche essentielle « *l'épuration morale et l'amélioration du sort des gens du théâtre* ».

De 1917 à nos jours la même organisation syndicale et professionnelle des artistes interprètes du spectacle a poursuivi sa tâche, évoluant en fonction des changements des rapports sociaux en France.

Elle n'a cessé d'être à l'initiative de toutes les conquêtes sociales dont bénéficient aujourd'hui les artistes. Aux acquis obtenus sous le Front populaire et dans les années d'après-guerre viennent s'ajouter une vingtaine de conventions collectives qui, au fil des années, apportent un cadre légal de protection en matière de conditions de travail, de salaires, de droit à la formation. (théâtres privés, entreprises artistiques et culturelles, tournées privées, parcs de loisirs, Radio France, télévision, cinéma...).

Les étapes essentielles :

1919

Parallèlement à l'Union, constitution d'un Syndicat des artistes lyriques et d'un Syndicat des comédiens, adhérents tous deux à la CGT.

1920

La crise du monde syndical, conséquence plus ou moins directe de la crise politique que vit « la France de gauche » amène une dispersion des organisations, dont la plus notable est la constitution du Syndicat des artistes affilié à la CGTU, plus engagé politiquement que la très corporatiste UNION. Mais l'aspiration constante de la profession à l'unité amène un regroupement de fait au sein de l'Union qui demeure pourtant association professionnelle.

1er janvier 1928

L'Union des artistes devient syndicat en modifiant ses statuts, se référant désormais à la loi de 1884 fixant les règles de fonctionnement des syndicats professionnels.

1937

L'Union adhère à la Fédération nationale du Spectacle, constituée, elle, en 1914, et à la CGT. L'unité complète de la profession se réalise alors par la décision du Syndicat des artistes CGTU de réintégrer l'Union.

A ce moment de son existence, on peut considérer que toute la profession est syndiquée à l'Union, laquelle se dote d'un sous titre : Syndicat national des artistes dramatiques et lyriques de langue française.

1939

Création de la Caisse des Congés spectacles.

1940-1944

L'Union retrouve sa fonction originelle d'aide sociale. La guerre, la défaite et l'occupation allemande ne se prêtent guère à une action revendicative. Les responsables de l'Union organisent donc diverses initiatives, dont le « Déjeuner des artistes », qui permet aux plus déshérités de se nourrir en des temps où la pénurie d'aliments était la règle.

Mais à partir de 1942/1943 se constitue au sein de la Résistance un Syndicat des acteurs affilié d'emblée à la CGT clandestine.

En août 1944, à l'occasion de la Libération de Paris, ses responsables s'imposent dans les locaux de l'Union, rue Monsigny, et « prennent le pouvoir », avec, il faut le reconnaître, la neutralité bienveillante des dirigeants de l'Union.

1945

Une assemblée mémorable se tient au Châtelet et des élections ont lieu qui légitiment la nouvelle équipe, qui prend la direction du Syndicat national des acteurs (SNA), lequel garde en sous titre le nom d'Union des artistes.

1945-1948

Réglementation de la profession d'entrepreneur de spectacle, obtention du jour de relâche, du paiement des matinées...

1947

Scission au sein de la CGT et constitution de la CGT-FO.

1948

Autre assemblée « historique » à l'Opéra Comique pour envisager le maintien ou non de l'affiliation du SNA à la fédération du Spectacle CGT.

A une écrasante majorité, les membres du SNA décident de demeurer à la CGT au nom de l'apolitisme de l'organisation. Quitter la CGT pour une autre organisation ou se réfugier dans l'autonomie, donc rompre avec les syndicats des autres catégories professionnelles n'eût pu se justifier qu'au nom d'une prise de position politique, ce que la profession refuse massivement.

De 1948 à 1955, le SNA resta donc le seul syndicat de la profession. Mais l'évolution du métier, la naissance et l'épanouissement du TNP de Chaillot et de la décentralisation dramatique d'une part, le démarrage foudroyant de la télévision et ses incidences directes sur l'emploi d'autre part, amenèrent des difficultés au sein du Conseil syndical, avec, en toile de fond, le désir de revanche des Unionistes.

1952

Création de la Fédération internationale des acteurs (FIA).

Le SFA, fondateur de la FIA avec la British Actor's Equity, a toujours estimé que les luttes menées sur le plan national ne sauraient trouver les bonnes solutions si elles ne se nourrissaient pas de ce que ses collègues des autres pays entreprenaient chez eux.

1955

Depuis la création de l'ADAMI par le SFA, les orientations de celui-ci ont toujours trouvé un large écho au sein des assemblées générales de cette société, confirmant par là même, très majoritairement, le choix des administrateurs soutenus par notre syndicat.

Août 1957

Après plusieurs années de querelles internes, une partie importante de la profession, qu'on considérait alors comme sa partie la plus vivante, décidait, à regret, après plusieurs vaines tentatives de conciliation, de quitter le SNA et de se constituer en un Comité national des acteurs (CNA) sous l'impulsion de Gérard Philipe.

Ce fut une aventure exaltante. Bientôt 800 adhérents, puis 1 000 et près de 1 500 firent de ce CNA le leader des organisations.

Juin 1958

Mais, parce que tant au CNA qu'au SNA l'idée de réunification restait très forte, les conditions étaient créées pour cette issue : deux assemblées générales décidaient, le 15 juin 1958, de se retrouver unis au sein de la Fédération du Spectacle CGT et le SNA devenait le SFA, Syndicat français des acteurs.

(Sur l'histoire de cette réunification, [\[2\]lire l'article \[2\]](#) : Gérard Philipe, premier président du SFA.)

Les dix années qui s'écoulèrent alors permirent d'une part d'oeuvrer obstinément à la réconciliation générale, d'autre part de renouveler complètement l'arsenal des conventions collectives et d'obtenir de nouveaux droits.

1961

Obligation d'affiliation des artistes à la Sécurité sociale.

1967

Négociation de l'annexe 10 de l'UNEDIC.

1969

La présomption de salariat pour les artistes du spectacle leur reconnaît les mêmes droits qu'aux autres salariés.

1972

Droit à la formation professionnelle pour les artistes (AFDAS)

Dans le même temps, développement de l'unité de toute la profession : intégration progressive des autres syndicats d'artistes interprètes : music-halls, cirques (1960), variétés (1963), danse (1967), choeurs (1968), marionnettistes (1969).

1975

Le SFA devient le Syndicat français des artistes interprètes

Le groupe formé sous le nom de Cheops, après avoir tenté, sans succès, de prendre la direction du SFA dans le but avoué de quitter la fédération du Spectacle et la CGT, constituait l'USDA (Union syndicale des artistes) autonome.

Première scission véritable, premiers déchirements de cette unité si jalousement préservée depuis des décennies, l'USDA vécut 10 ans. A l'occasion de sa dissolution, le Conseil syndical du SFA décida de poser une nouvelle fois la question de son appartenance. Le débat n'eut pas lieu, car ceux à qui le SFA tendait la main préférèrent, bien que représentant une faible minorité, adhérer à la CFDT, sous le sigle SYDAS. FO n'ayant jamais sérieusement tenté de recruter, la CFDT restant fortement minoritaire, on assiste à une nouvelle tentative d'autonomie avec, en 1984, la constitution du SIA, implanté exclusivement à la SFP.

1985

Reconnaissance du droit à la propriété intellectuelle attaché à l'utilisation du travail enregistré de l'artiste interprète (loi du 3 juillet 1985).

1999

Création du guichet unique de recouvrement des cotisations sociales pour les employeurs occasionnels (GUSO).

2004

Le service GUSO est obligatoire.

2006

Accord interbranche de prévoyance couvrant les salariés intermittents en cas de décès ou d'invalidité permanente.

2009

Complémentaire santé couvrant les salariés intermittents (deuxième volet de l'accord interbranche).

L'aspiration à l'unité, toujours présente dans l'esprit de la plus grande partie de la profession, a permis au SFA de se maintenir à la première place.

Sa représentativité, à l'occasion des consultations professionnelles pour la gestion d'organismes tels que la l'IRPS, le FNAS, l'AFDAS, l'IPICAS,...n'a cessé de se vérifier.

Tous ces acquis sociaux et professionnels, constitutifs du « statut social » de l'artiste interprète, n'existent que parce la profession a toujours su se rassembler autour d'objectifs résolument professionnels et clairement identifiés. L'histoire du SFA, qui se confond avec celle de nos métiers, témoigne de l'attachement de ses militants à refuser les divisions d'où qu'elles viennent. Son indépendance vis-à-vis de toutes les pressions extérieures, le respect des particularités de chacun, mais aussi la recherche des solidarités actives entre ses membres, lui ont ainsi permis d'être fédérateur d'énergies aux origines et aux sensibilités pourtant très diverses.

Le SFA regroupe aujourd'hui tous les artistes interprètes sauf les musiciens et les chefs d'orchestre. Il est présent dans toute la France avec des sections et des permanences d'accueils implantées dans 17 régions.

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)

[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 13/12/2015 - 10:55): <https://sfa-cgt.fr/qui-sommes-nous/le-sfa-une-longue-histoire>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/qui-sommes-nous/le-sfa-une-longue-histoire>

[2] <http://www.sfa-cgt.fr/qui-sommes-nous/publications/plateaux-n-198/il-y-cinquante-ans-gerard-philipe-premier-president-du-s>